



**RIOCM**

Regroupement intersectoriel  
des organismes communautaires  
de Montréal

**L'ACTION  
COMMUNAUTAIRE  
AUTONOME  
EN 8 CRITÈRES**

# CONTEXTE

Le présent outil sur les critères de l'action communautaire autonome (ACA) et ses manifestations concrètes a été élaboré par le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) dans le contexte de l'adoption d'un nouveau cadre de gestion ministériel du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le mode de financement en soutien à la mission globale ([Présentation](#) du nouveau cadre de gestion ministériel du PSOC, RIOCM). Celui-ci précise que, pour être admissibles ou pour conserver leur financement, les organismes devront maintenant faire la preuve de leur adhésion à chacun des huit critères de l'ACA. Auparavant, ils devaient répondre aux six premiers et « tendre vers » les deux derniers, portant sur les approches transversales à l'ACA.

**ISBN** : 978-2-9805968-8-9

**Regroupement intersectoriel des organismes de Montréal (RIOCM)**

**Rédaction** : Roxanne Milot

**Révision** : Marie-Andrée Painchaud-Mathieu

**Correction** : Corinne Parmentier

**Mise en page** : Lucie Poulin

# TABLE DES MATIÈRES

1.	Qu'est-ce que l'action communautaire autonome (ACA) ?.....	04
1.1	Définitions : OBNL, AC, ACA et DCD.....	04
1.2	Documents de reconnaissance gouvernementale de l'ACA encadrant le financement des organismes .....	06
1.3	Les trois modes de financement des organismes d'ACA.....	08
2.	Les critères de l'ACA .....	09
2.1	Les critères de l'AC, de l'ACA et de la DCD.....	09
2.2	Définitions, manifestations et exemples.....	10
2.3	Les 8 critères de l'ACA .....	11
3.	Défis dans la mise en pratique de l'ACA .....	23
	RÉFÉRENCES.....	25
	NOTES.....	26

---

# 1. QU'EST-CE QUE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA) ?

---

## 1.1 DÉFINITIONS

« L'action des citoyens et des citoyennes d'une communauté qui, face à une problématique sociale, décident de s'associer, de s'organiser et d'agir sur leur milieu.

↳ Les organismes d'ACA sont créés et administrés par et pour les gens de la communauté.

Une action qui a une visée de transformation sociale : pour une plus grande justice sociale, pour le progrès social.

↳ Aider les gens à améliorer leur condition de vie, de travail, d'étude, etc.

↳ Aider les gens à défendre leurs droits et à combattre les discriminations et les injustices.

↳ Offrir un lieu de participation citoyenne pour donner une voix à celles et ceux qui sont généralement exclus du débat public.

↳ Contribuer à l'amélioration des lois et des politiques publiques.

Action qui est indépendante des réseaux publics. »<sup>1</sup>

### Le mouvement de l'ACA

La définition de ce mouvement unique au monde est le fruit d'une réflexion collective des groupes d'ACA eux-mêmes. Elle a été traduite sous forme de huit critères dans le cadre de la démarche de reconnaissance gouvernementale qui a donné lieu à l'adoption d'une première politique en 2001. Plusieurs autres documents encadrent l'ACA au Québec. Ils définissent les balises permettant aux organismes de se faire reconnaître et financer pour accomplir leur mission.

# CATÉGORIES D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

## Organisme à but non lucratif (OBNL) et de bienfaisance

Grande catégorie regroupant environ 60 000 organismes communautaires au Québec.

- ↳ Ils sont incorporés.
- ↳ Ils ne cherchent pas à faire de profit ; on les appelle donc les organismes à but non lucratif (OBNL).
- ↳ Ils ont ou non un numéro d'enregistrement d'organisme de charité, octroyé par le gouvernement fédéral.

## Action communautaire (AC)

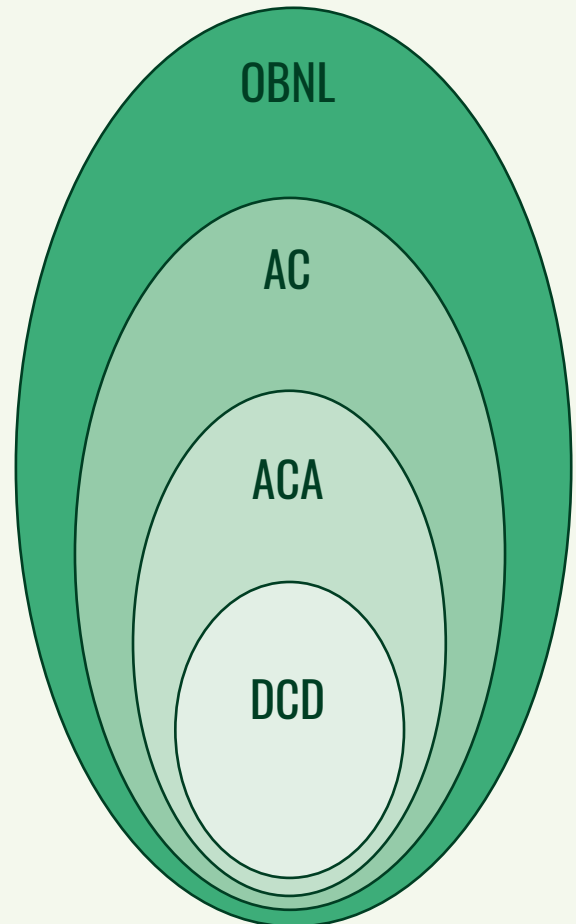
Au sein du mouvement de l'action communautaire (AC), on dénombre environ 5 000 organismes reconnus et financés au Québec. Ils sont définis par les quatre premiers critères de l'AC.

## Action communautaire autonome (ACA)

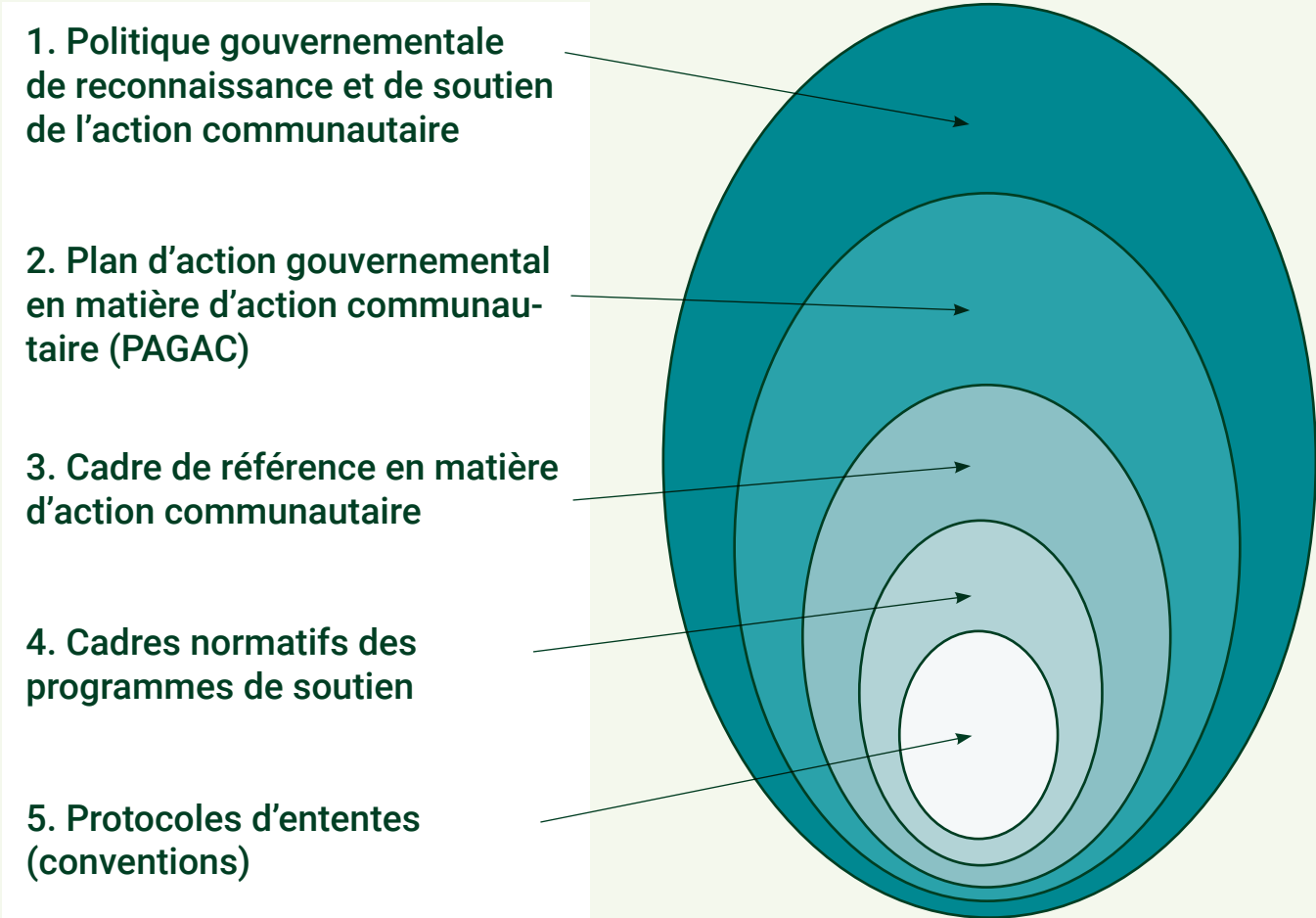
Parmi les groupes d'AC, environ 4 000 sont financés et reconnus comme des groupes d'action communautaire autonome (ACA). Ils adhèrent aux huit critères de l'ACA.

## Défense collective des droits (DCD)

Au sein du mouvement d'ACA, environ 350 organismes sont reconnus et financés comme des organismes de défense collective des droits (DCD). Ils sont définis par les 12 critères de DCD.



# 1.2 DOCUMENTS DE RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE DE L'ACA ENCADRANT LE FINANCEMENT DES ORGANISMES



## 1. Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRAC) – L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (2001) [\[En ligne\]](#)

- ↳ Cette politique énonce les orientations qui s'appliquent de façon transversale à tous les ministères et organismes gouvernementaux.
- ↳ Bien que ces orientations concernent l'ensemble des programmes qui s'adressent aux organismes d'ACA, leur application est variable.

## 2. Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) (2004) [\[En ligne\]](#)

- ↳ Il s'agit des mesures interministérielles, c'est-à-dire applicables par tous les ministères.
- ↳ Un nouveau PAGAC est attendu au printemps 2021. Les consultations préalables ont mené à la rédaction de nombreux mémoires, dont ceux du [RIOCM](#), de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires ([CTROC](#)) et du Réseau québécois de l'action communautaire autonome ([RQ-ACA](#)), pour ne nommer que ceux-là.

## 3. Cadre de référence en matière d'action communautaire (2004) [\[En ligne\]](#)

- ↳ Il s'agit des balises d'application de la PRAC.

## 4. Cadres normatifs des programmes de soutien

- ↳ Les documents ministériels encadrant le financement et la gestion des programmes de soutien à la mission globale dédiés aux organismes d'ACA.
- ↳ Par exemple, le [cadre normatif](#) du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).
- ↳ Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) en est un autre exemple. Ce programme du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a la particularité d'être géré régionalement. Ainsi, en plus du [cadre de gestion ministériel](#) du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le mode de financement en soutien à la mission globale (octobre 2020), chaque région possède son propre [cadre régional de gestion](#), par exemple à Montréal, sous la responsabilité du CIUSSS du Centre-Sud de Montréal ([cadre régional PSOC](#), juin 2021).
- ↳ Le [cadre de reddition de comptes](#) pour le PSOC est national ; il s'applique donc à toutes les régions.

## 5. Protocoles d'ententes (conventions)

- ↳ Les conventions d'aide signées avec l'appareil gouvernemental octroient une subvention en précisant les termes de la reddition de comptes à effectuer.

# 1.3 LES TROIS MODES DE FINANCEMENT DES ORGANISMES D'ACA

## Mission globale

Afin d'obtenir une reconnaissance gouvernementale et un soutien financier récurrent pour réaliser leur mission, les organismes communautaires doivent adhérer aux huit critères de l'ACA.

Le financement à la mission globale est généralement accordé par un seul ministère d'attache, par exemple le PSOC par le MSSS, le PACTE par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ou les programmes du ministère de la Famille et de celui de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Les organismes de défense collective des droits sont surtout financés par le programme Promotion des droits du secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), sous la responsabilité du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS).

Il existe deux autres modes de financement qui s'adressent, pour leur part, à l'ensemble des groupes d'AC. Les subventions octroyées restreignent cependant l'autonomie des groupes puisqu'elles soutiennent des actions s'inscrivant dans les orientations gouvernementales.

## Ententes pour activités spécifiques

Entente de service, récurrente ou pluriannuelle, en lien avec les objectifs d'un ministère. Les activités financées sont clairement définies dans le protocole d'entente.

## Projets

Le moins fréquent des trois modes, il permet de soutenir des projets ponctuels en lien avec la mission d'un ministère. La subvention octroyée est limitée à la réalisation du projet et à sa durée.





# 2. LES CRITÈRES DE L'ACA

Le mouvement d'AC au Québec compte plus de 5 000 groupes. La PRAC s'adresse à l'ensemble de ses organismes. Toutefois, pour obtenir un soutien financier à la mission globale, l'adhésion aux huit critères de l'ACA est essentielle. À l'autonomie juridique, s'ajoute l'autonomie politique des organismes d'ACA, c'est-à-dire leur indépendance d'action, déterminée dans le cadre d'un processus de participation citoyenne et par une mission de transformation sociale.

Enfin, les quatre derniers critères relèvent de la défense collective des droits (DCD) et concernent l'éducation populaire autonome et impliquent la mobilisation sociale et les actions politiques.

## 2.1 LES CRITÈRES DE L'AC, DE L'ACA ET DE LA DCD

### AC

1. Être un organisme sans but lucratif
2. Être enraciné dans la communauté
3. Entretenir une vie associative et démocratique
4. Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

### ACA

5. Être dirigé par un conseil d'administration (CA) indépendant du réseau public
6. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
7. Avoir une mission sociale propre à l'organisme et favorisant la transformation sociale
8. Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées

### DCD

9. Faire de l'éducation populaire autonome
10. Faire de l'action politique non partisane
11. Faire de la mobilisation sociale
12. Faire de la représentation politique auprès des personnes élues, des instances publiques et privées

## 2.2 DÉFINITIONS, MANIFESTATIONS ET EXEMPLES

### Faire la démonstration de nos valeurs et de nos approches

Bien que les huit critères de l'ACA aient été définis par le mouvement communautaire lui-même afin de faire reconnaître la spécificité de la nature même de ses actions, il n'est pas aisé pour les organismes de faire la démonstration des approches au cœur de leur mission et de l'ensemble de leurs actions au travers de leur reddition de comptes.

### Le rapport d'activités : principal indicateur de l'adhésion aux critères de l'ACA

Le rapport d'activités est souvent mentionné dans le Cadre de référence comme étant un document incontournable pour expliquer de quelle façon se traduit l'adhésion aux critères de l'ACA. Il est donc primordial de porter une attention particulière à sa rédaction. Bien qu'il s'adresse d'abord aux membres, il permet également de mettre en valeur auprès des bailleurs de fonds les actions menées par les groupes. Dans le tableau ci-dessous, les exemples sont des formulations de groupes ayant trouvé les mots justes pour démontrer que les activités et services réalisés quotidiennement sont l'expression même des critères de l'ACA.

### Des critères interreliés

Bien que numérotés de 1 à 8, les critères ne sont pas mutuellement exclusifs, bien au contraire ! Comme ils sont intimement liés, « il est donc possible que certaines manifestations démontrant qu'un organisme satisfait à un critère puissent être appliquées à un autre critère. »<sup>2</sup>

# ÊTRE UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

## DÉFINITION<sup>3</sup>

Être une personne morale selon la loi sur les compagnies du Québec ou selon la loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (avant 2011, la loi sur les corporations canadiennes, partie 2), notamment pour les organismes œuvrant aussi dans d'autres provinces.<sup>4</sup>

Les organismes qui ont un statut de coopérative ne sont donc pas visés par la politique d'AC, sauf les associations coopératives d'économie familiale (ACEF), considérées comme des organismes communautaires en défense collective des droits (DCD).<sup>4</sup>

## MANIFESTATIONS

- ↳ Avoir son numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance, se conformer à la loi sur les compagnies (partie 3).
- ↳ Réaliser la majorité de ses activités au Québec.
- ↳ Avoir son siège social au Québec, y tenir les réunions du CA et les assemblées générales annuelles (AGA).
- ↳ Avoir un CA composé d'au moins cinq administrateur.trices.

## EXEMPLE

Ces informations figurent à la Charte (lettres patentes) de l'organisme.

# ÊTRE ENRACINÉ DANS LA COMMUNAUTÉ

## DÉFINITION

Faire preuve d'ouverture sur la communauté, être actif au sein de la communauté, être partie prenante du développement et de l'amélioration du tissu social de la communauté.

## MANIFESTATIONS

- ↳ La communauté visée par la mission de l'organisme est représentée au CA.
- ↳ L'organisme est en rapport avec d'autres organismes.
- ↳ L'organisme travaille en concertation lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent.
- ↳ L'organisme est présent dans la communauté, connaît les réalités du milieu et publicise ses activités pour être connu de la population.
- ↳ L'organisme démontre qu'il répond aux besoins du milieu, par exemple, par l'accessibilité de ses activités.

## EXEMPLES

Les règlements généraux stipulent que des sièges au sein de son CA sont réservés à des personnes issues de la communauté visée par la mission de l'organisme. Par exemple, aux participant.es des cuisines collectives, aux résident.es du quartier, etc. La catégorie « membre régulier » de l'organisme peut également être réservée aux personnes visées par la mission.

« Le conseil d'administration est composé de femmes de Pointe-Saint-Charles, de membres et de participantes du centre, et pour une bonne raison : personne ne peut dire quels sont les besoins des femmes mieux qu'elles-mêmes ! » ([Madame Prend Congé](#))

Le sentiment d'appartenance transparait dans les communications par l'utilisation d'expression comme : « notre communauté » ou « notre quartier ».

Diffuser largement l'information sur les activités afin de susciter l'implication des membres de la communauté : en utilisant les médias locaux et babillards, en tenant des kiosques et des séances d'information dans les lieux et événements publics, les écoles, etc.

Ex. : « L'augmentation d'activités de visibilité afin de rejoindre les femmes de diverses origines ethnoculturelles habitant le quartier et la création d'activités liées aux besoins des femmes. » ([Centre des femmes solidaires et engagées, Rapport d'activités 2019-2020, p. 4](#))

Organiser des activités rassembleuses, un spectacle musical ou un concours de cuisine par exemple, pour favoriser les échanges, briser l'isolement et renforcer les liens sociaux.

Ex. : « Quelques exemples d'activités organisées en collaboration avec les comités de résidents des quatre HLM d'Anjou : Déjeuners-rencontres, rencontre intergénérationnelle en partenariat avec les écoles de quartier, café-salon, journée plein-air, sorties aux pommes, etc. » ([Sara-Anjou](#))

Être membre de regroupements d'organismes communautaires, participer aux réunions et comités des tables de concertation locale, partager des ressources avec d'autres acteurs de la communauté, par exemple, en prêtant un local, recrutant des bénévoles pour un événement, etc.

Ex. : Un projet concerté d'éveil à la lecture (ÉLÉ) permet d'embaucher une animatrice qui se déplacera dans plusieurs organismes du quartier accueillant des enfants de 0 à 5 ans et leur famille, afin d'offrir des activités préparatoires à la maternelle et de renforcer les compétences parentales, à différentes plages horaires et différents lieux dans un quartier. ([Projet ÉLÉ, Comité Petite-Enfance de Saint-Laurent](#))

Occuper un espace accessible pour les personnes de la communauté visée. Ex. : Avoir des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, une maison des familles ouverte la fin de semaine et située dans un quartier enclavé, ou encore, un espace mobile pour aller à la rencontre des personnes, comme [les unités mobiles et l'autobus de L'Anonyme](#), par exemple.

# ENTREtenir UNE VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

## DÉFINITION

Appliquer les principes démocratiques dans son fonctionnement. L'organisme s'assure de la vitalité interne de ses actions.

Vie associative, concept plus large, qui peut inclure la vie démocratique. Le dynamisme de la vie associative, ou les activités auxquelles les membres participent, et la vie démocratique ou la participation des membres à la prise de décisions, se renforcent mutuellement.

La vie démocratique est encadrée par des dispositions légales ainsi que par les règlements généraux des organismes eux-mêmes.

## MANIFESTATIONS

- ↳ L'organisme tient une AGA de ses membres.
- ↳ Il y fait approuver son rapport d'activités et ses états financiers.
- ↳ L'organisme recherche activement l'implication de ses membres.
- ↳ L'organisme met en place des comités de travail, formels ou non, afin de mener des travaux sur différents sujets le touchant.
- ↳ L'organisme fait connaître ses actions et besoins de soutien par différents outils de communication.

## EXEMPLES

### Vie associative :

Il existe plusieurs façons de favoriser l'implication des membres, voici quelques exemples :

Dans plusieurs organismes, les personnes viennent d'abord chercher un service, puis on leur offre la possibilité de :

- ↳ Faire du bénévolat ;
- ↳ Participer à une mobilisation collective, par exemple, une manifestation ;
- ↳ Parfois même, devenir intervenant.es ou pair.es aidant.es, etc.

Ex. : Témoignage d'une participante venue chercher de l'aide alors qu'elle avait des problèmes avec son propriétaire, puis elle est devenue bénévole pour le programme de porte-à-porte et a assisté à des ateliers d'éducation populaire sur l'aide sociale. ([Projet Genève](#))

Avoir le souci de vulgariser l'information et de la rendre accessible : texte simple, court, clair, inclusif (par une écriture épiciène, des images représentant la diversité des personnes) et accessible (en format Word afin de pouvoir être lu par les logiciels de reconnaissance vocale ou prévoir l'impression de quelques exemplaires papier pour les personnes qui n'ont pas accès au format numérique.)

Ex. : L'affiche de l'Opération voisinage CDN-NDG, campagne qui vise à sensibiliser le quartier aux enjeux de violence conjugale qui s'accroissent durant la période de confinement, est traduite en 11 langues. ([Femmes du Monde](#))

# ENTREtenir UNE VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

## EXEMPLES

### Vie démocratique

Le fonctionnement démocratique de l'organisme est expliqué clairement aux membres. Les éléments suivants sont nommés :

- ↳ les procédures simples et transparentes pour devenir membre;
- ↳ les instances décisionnelles au sein de l'organisme (AGA, CA et autres);
- ↳ les processus décisionnels ou la manière dont les décisions sont prises et par qui (les membres de l'organisme, par exemple). Préciser si ces processus sont inscrits dans les règlements généraux.

Ex. : Les centres de femmes offrent plusieurs espaces d'implication aux participantes, qui peuvent suggérer des activités, participer à l'organisation et l'animation des ateliers, s'impliquer dans l'organisation des mobilisations, participer à la vie collective (en préparant la soupe du mois, par exemple) et à l'entretien du milieu de vie, etc. ([Centre des femmes de Verdun](#))

Ex. : Les Maisons des jeunes réservent des places aux jeunes sur leur CA afin de s'assurer qu'ils participent à la prise de décisions et aux orientations de ces organismes « par et pour » les jeunes.

Mettre en place de multiples espaces et mécanismes permettant aux membres de s'exprimer sur leurs besoins et de participer à la prise de décision sur les activités et services offerts par l'organisme. Par exemple :

- ↳ sondages
- ↳ formulaires d'évaluation
- ↳ groupes de discussion et de travail
- ↳ activités sociales permettant le partage d'idées sur les activités auxquelles les membres aimeraient participer
- ↳ documents et ateliers de débats préparatoires aux AGA
- ↳ exercice de planification stratégique ou de priorités annuelles
- ↳ préparation du calendrier des activités avec les membres, etc.

# ÊTRE AUTONOME OU LIBRE DE DÉTERMINER SA MISSION, SES APPROCHES, SES PRATIQUES ET SES ORIENTATIONS

## DÉFINITION

L'organisme et ses membres décident, de façon libre et autonome, sans contraintes externes, de sa mission, ses pratiques et ses orientations.

Les ministères et les organismes gouvernementaux ont aussi la responsabilité de faire en sorte que cette autonomie soit respectée.

Le critère relatif à l'autonomie sert à marquer la distance nécessaire entre l'organisme et les pouvoirs publics ou les autres bailleurs de fonds. (Cela s'exprime également dans l'indépendance du CA à l'égard du réseau public (critère no.6))

## MANIFESTATIONS

- ↳ Tous les membres du CA sont aussi membres de l'organisme.
- ↳ La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte des membres de l'organisme et du CA qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.
- ↳ Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son organisation et son expertise.
- ↳ Aucun acteur local ou régional n'a le dernier mot sur la programmation, les pratiques ou les approches d'un organisme.

## EXEMPLES

Mettre en œuvre des alternatives et de nouvelles façons de faire, issues de l'organisme et de son expertise.

Ex. : « Lier nos services individuels à l'organisation communautaire. Via nos services individuels de Projet Genèse, nos membres du personnel et nos conseillers sont bien placés pour remarquer les tendances qui ont une incidence sur la vie des gens, soit l'amélioration pratique des politiques publiques et des procédures administratives, soit leur détérioration par la multiplication des obstacles.

Les savoirs générés au sein des services individuels épaulent le programme d'organisation communautaire de Projet Genèse. Cela contribue à une collaboration et ce partage de connaissances permet au travail d'organisation communautaire d'être à la fois à jour et bien informé en vue d'agir pour des améliorations concrètes pour une plus grande justice sociale pour le bien-être de notre communauté. » ([Projet Genèse, Rapport d'activités 2019-2020, p. 14](#))

Si un organisme réoriente ou modifie sa mission, cette démarche reflète la volonté des membres et est débattue en AGA.

Ex. : Le changement de nom de l'organisme Les Déprimés Anonymes pour Écoute Entraide, afin de mieux représenter sa mission : « Longuement discuté avec nos partenaires et nos membres, puis voté en assemblée générale des membres en 2014, ce changement vise à communiquer la transformation de l'organisme au cours des dernières années. [...] Écoute Entraide est un nom porteur d'espoir, qui représente parfaitement les deux principaux piliers de notre action : la ligne téléphonique et les groupes d'entraide » ([Écoute Entraide](#))

# AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ

## DÉFINITION

Être né de la volonté d'une communauté ou d'un groupe de personnes de s'associer, de s'organiser autour d'une problématique donnée et d'agir sur son milieu, parce que :

- ↳ les services publics ne répondent pas à l'un de ses besoins,
- ↳ les services publics n'y répondent pas adéquatement ou
- ↳ une réponse différente de celle des services publics est apparue nécessaire.

## MANIFESTATIONS

- ↳ La création de l'organisme résulte de la volonté citoyenne et non d'une initiative gouvernementale.
- ↳ La mission a été déterminée à l'origine par les membres fondateurs afin de répondre à des besoins qu'ils avaient eux-mêmes relevés. Ainsi, la mission ne vise pas spécifiquement l'application d'une loi ou d'un règlement ou programme gouvernemental.
- ↳ Les mandats de l'organisme ne sont dictés ou imposés par aucune instance gouvernementale.

## EXEMPLES

L'historique de l'organisme met de l'avant les citoyens et citoyennes à l'origine de sa création.

Ex. : « Fondé en 1991 à la suite d'une mobilisation de locataires, le CJSS offrait au quotidien du soutien et de l'intervention auprès des jeunes de 6 à 25 ans avec l'objectif de prévenir la délinquance, d'intégrer et décroïsonner les jeunes vivant en HLM. » ([Entre-Maisons Ahuntsic](#))

Le processus de (re)définition de la mission se fait avec les membres et la communauté visée et est une « alternative » aux services publics, par exemple au réseau de la santé.

Ex. : La création des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) dans les années 1970 : « En réaction aux injustices sociales et institutionnelles vécues par les femmes victimes d'agression à caractère sexuel, notamment au sein du système judiciaire, des groupes de femmes ont voulu contribuer à développer une nouvelle vision des agressions à caractère sexuel. » ([CALACS de l'Ouest-de-Île\\_recherche p. 2](#))

Ex. : « Depuis longtemps, des lesbiennes déploraient le manque de services adaptés à leur réalité. Préoccupées également par cette question, des intervenantes du Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes (GIVCL) ont décidé d'élargir le mandat du groupe afin de pallier ce manque. Ainsi s'est formé, en 2008, le Centre de solidarité lesbienne (CSL). » ([Centre de solidarité lesbienne](#))



# ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CA INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC

## DÉFINITION

Être libre de déterminer la composition de son CA. Celui-ci doit être élu démocratiquement, représentatif de la communauté visée et actif.

## MANIFESTATIONS

- ↳ Aucun siège, incluant les sièges de membres non votants ou d'observateurs, n'est réservé à un.e représentant.e du réseau public, du gouvernement ou d'autres bailleurs de fonds.
- ↳ Les personnes qui travaillent pour le gouvernement ou le réseau public peuvent siéger au CA d'un organisme communautaire autonome en leur nom personnel seulement.

## EXEMPLES

L'indépendance de l'organisme se matérialise de trois façons :

1) dans ses règlements généraux, aucun siège au CA n'étant réservé à un bailleur de fonds, un.e élu.e municipal.e, un.e représentant.e du CISSS ou CIUSSS, etc.

Certains bailleurs de fonds ou instances publiques pourraient demander à un organisme d'accueillir un.e de ses représentant.es lors des rencontres du CA. Il est possible, dans ce cas, de proposer un espace de rencontre en marge du CA autour d'instances consultatives plutôt que décisionnelles.

2) dans les faits :

Les personnes qui siègent au CA parlent en leur nom personnel. Elles ne participent pas aux rencontres du CA pendant leurs heures de travail, ne préparent pas de compte-rendu à leur équipe de travail et ne portent pas les positions d'une institution.

3) dans sa mission, déterminée de façon autonome et non par un programme ou une orientation gouvernementale. (En lien avec l'autonomie (critère no. 4))

# AVOIR UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET FAVORISANT LA TRANSFORMATION SOCIALE

## DÉFINITION

Agir aussi de manière préventive et pas seulement curative. Le rôle de l'organisme ne se limite en effet pas à la stricte livraison d'un service. Elle vise la capacité individuelle et collective à se prendre en charge et à trouver ses solutions (empowerment). L'approche vise à long terme la transformation sociale par la sensibilisation, l'information, l'éducation populaire, la mobilisation sociale et la défense collective des droits.

## MANIFESTATIONS

- ↳ La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social vers une plus grande justice sociale.
- ↳ L'organisme offre des interventions ou des activités qui, dans un processus de prise en charge démocratique, permettent à la communauté de formuler elle-même des réponses à certains de ses besoins.
- ↳ Approche souple et ouverte
- ↳ L'organisation d'activités qui visent l'appropriation, tant sur les plans collectif qu'individuel, des situations problématiques. Elles favorisent :
  - la (re)prise de pouvoir
  - la prise en charge
- ↳ L'objectif n'est pas exclusivement l'adaptation de la personne à la société. L'inclusion et la participation passent par la transformation de la société vers une plus grande justice sociale en agissant sur les causes structurelles à la base des situations des personnes.

## EXEMPLES

Quelques exemples d'actions qui ont une visée de transformation sociale :

- ↳ Améliorer les conditions de vie, de travail, d'étude, etc.
- ↳ Défendre les droits et combattre les discriminations et les injustices.
- ↳ Offrir un lieu de participation citoyenne pour donner une voix à celles et ceux qui sont généralement exclus du débat public. (En lien avec les pratiques citoyennes (critère no.8))
- ↳ Contribuer à l'amélioration des lois et des politiques publiques, par des représentations auprès des élu.es, par exemple.
- ↳ Offrir des formations et vulgariser l'information portant sur différents sujets touchant ses membres.
- ↳ Participer à des événements et manifestations visant l'amélioration des conditions de vie de ses membres.

Offrir divers moyens adaptés aux besoins de la population et inspirés des pratiques alternatives et d'éducation populaire autonome.

Ex. : « Avec le soutien d'intervenantes en action communautaire et de membres engagées, venez découvrir et participer à diverses façons de vous mobiliser :

- ↳ Confection de pancartes dans les locaux du Centre
- ↳ Participation à du théâtre forum
- ↳ Prise de parole dans la rue

# AVOIR UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET FAVORISANT LA TRANSFORMATION SOCIALE

- ↳ Rédaction d'articles dans les locaux du Centre
- ↳ Écriture d'un manifeste
- ↳ Participation à un rassemblement
- ↳ Manifestation
- ↳ Rédaction et signature de pétition
- ↳ Chanson engagée
- ↳ Témoignage par écrit
- ↳ Vidéo de conscientisation »  
([Centre des femmes de Verdun](#))

Campagne de sensibilisation auprès du grand public pour déconstruire les préjugés à l'égard d'une catégorie de personnes marginalisées.

Ex. : La campagne de sensibilisation #InclusionPourTous met en lumière les réalités des immigrants et l'importance du vivre-ensemble. « Une plateforme pour faire entendre leurs voix et partager leurs expériences au sein de leur communauté. » ([Carrefour de ressources en interculturel - \(CRIC\)](#))

Ex. : Chaque année, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain lance une campagne de sensibilisation pour briser les mythes entourant la vie des personnes handicapées visuelles. » ([Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain \(RAAMM\)](#))

Insertion professionnelle et sociale visant une plus grande ouverture des milieux de travail afin qu'ils soient adaptés et prêts à accueillir les travailleurs et travailleuses, avec leur différence. Permettre aux personnes de participer à la société à titre de citoyen.nes à part entière.

Ex. : « À Autisme sans limites, nous croyons que les personnes autistes sont capables d'une participation citoyenne active, si on les aide à développer leur potentiel dans des environnements inclusifs, installés au cœur de la communauté, où on les considère comme des êtres humains à part entière. Nous savons que les personnes autistes ont des aptitudes uniques et un regard singulier sur le monde qui pourraient être exploités au plus grand bénéfice de toute la société, si on les aidait à se faire une place parmi nous. » ([Autisme sans limites, rapport annuel 2020-2021, p. 4](#))

Revendiquer l'accès aux ressources pour les personnes vivant en marge de la société.

Ex. : Revendiquer des ressources d'hébergement « à bas seuil d'accessibilité » (wet shelter) afin de permettre à ceux et celles qui ne sont pas en mesure ou qui n'ont pas la volonté d'arrêter de consommer en ce moment d'accéder à une ressource d'hébergement.

Ex. : « Nous rejoignons les jeunes dans cette marge, et c'est dans le respect de qui ils et elles sont que nous les orientons et les valorisons, pour qu'ils et elles apprennent à se réaliser. Nous les accompagnons pour qu'ils et elles créent des ponts entre eux, leur famille et la société. Car — oui — il est possible d'évoluer en marge. » ([En Marge 12-17](#))

Approche de réduction des méfaits :

Ex. : « Les principes de la réduction des méfaits ont été élaborés dans le but d'améliorer la santé des personnes consommatrices de drogue. Ces principes reconnaissent les nombreuses raisons pour lesquelles les gens consomment de la drogue ainsi que le fait que certaines personnes ne peuvent ou ne veulent pas cesser de consommer. Dans ce contexte, la réduction des méfaits vise à limiter les conséquences négatives éventuelles de la consommation de drogue. » ([L'Anonyme](#))

# AVOIR DES PRATIQUES CITOYENNES, DES APPROCHES LARGES AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES ABORDÉES

## DÉFINITION

Agir sur l'ensemble des causes à l'origine de la situation des personnes auprès desquelles l'organisme intervient. Pour cela, l'organisme mobilise les forces vives du milieu autour d'enjeux collectifs. Il fait place à l'initiative citoyenne.

## MANIFESTATIONS

Mobilisation citoyenne sur des enjeux collectifs. Permettre aux personnes de réaliser que leur réalité s'inscrit dans le collectif et qu'elles ont le pouvoir de faire bouger les choses, d'exprimer leurs opinions et de faire valoir leurs droits.

Approches globales : plutôt que d'accueillir des « clientèles » selon leur problématique, les organismes travaillent pour et avec des personnes dans leur entièreté et en tenant compte des contextes économique, politique, social, culturel et environnemental pour répondre aux besoins exprimés par les membres.

L'organisme a une structure de travail et des approches qui font appel à la participation des membres : comités, groupes de travail, consultations, éducation populaire, publications, projets d'action communautaire, etc.

La prévention, la sensibilisation et la recommandation aux ressources appropriées sont au cœur des interventions (approche globale).

L'organisme travaille en collaboration avec d'autres ressources du milieu communautaire et il peut diriger vers elles les personnes dont la situation ne relève pas de son champ de compétence.

## EXEMPLES

Inclure les préoccupations citoyennes dans les débats politiques et occuper l'espace public

Ex. : « Le CARRA a organisé un événement “Je mange donc je vote” pour inclure les enjeux alimentaires dans les plaidoyers électoraux. [...] Création d'un jardin éphémère sur un terrain vacant en attente de développement. » ([Carrefour Alimentaire Centre-Sud, Rapport d'activités 2019, p. 5](#))

Ex. : Un groupe de jeunes organise, avec une intervenante de maison des jeunes, une prise de parole au conseil municipal afin de revendiquer le droit d'utiliser les murs d'édifices publics pour ériger une murale à leurs couleurs. ([ROC Estrie, vidéo](#))

Ex. : « [Pétition](#) pour demander au gouvernement du Québec d'exempter les personnes en situation d'itinérance de l'application du couvre-feu dans le cadre de la 2<sup>e</sup> vague de la COVID-19. » ([Initiative de plusieurs groupes montréalais coordonnée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal \(RAPSIM\)](#))

# AVOIR DES PRATIQUES CITOYENNES, DES APPROCHES LARGES AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES ABORDÉES

Création d'un journal, d'un lieu/outils d'expression pour partager les réalités et opinions des membres.

Ex. : Création d'un livre composé de témoignages d'ainés lors de la 1<sup>re</sup> vague de confinement de la COVID-19. ([Carrefour Marguerite-Bourgeoys](#))

Ex. : « Marie Langagée est un blogue inclusif et engagé qui réunit des femmes de tous âges, qui écrivent sans pression et sans jugement des textes authentiques. » ([La Marie Debout](#))

Espace informel de discussion pour partager et collectiver les expériences, créer des lieux d'appartenance, bâtir des réseaux d'aide, de solidarité et d'appui.

Ex. : « Groupe de soutien, de discussion et d'entraide POUR et PAR les parents monoparentaux. » ([Halte la Ressource](#))

Ex. : « Projet – Violence conjugale : Agir dans le concret ! Des activités de sensibilisation en contexte de diversité ethnique ont été offertes dans le quartier [...] La particularité des activités organisées dans le cadre de ce projet est l'engagement accru des participantes du centre, notamment grâce à un comité de femmes qui ont préparé le contenu, la promotion et l'animation de certaines activités. Il en résulte une approche adaptée aux femmes et à la réalité locale du quartier. L'animation sous forme de cercle de parole a permis des échanges très forts entre les participantes qui encouragent la solidarité et l'entraide. » ([Femmes du Monde, Rapport d'activités 2019-2020, p.10](#))

Ex. : Pairs aidants en santé mentale « L'approche du pair aidant est basée sur les forces de la personne aidée. Elle vise à renforcer l'autodétermination de la personne et la responsabilisation (empowerment) de celle-ci. Le rétablissement et la pleine citoyenneté sont au cœur de son approche. » ([Association des pairs aidants du Québec](#))

Approches globales : tenir compte de la personne dans son entièreté.

Ex. : « Notre philosophie d'intervention : Au Centre communautaire Radisson, nous considérons la personne dans son entièreté d'individu social. Chaque membre du centre est considéré comme une personne adulte qui peut contribuer, à sa mesure, à la vie sociale. Elle n'est pas vue comme un client qui vient chercher un service ou une personne qui vient uniquement combler un besoin – donc perçue d'abord et avant tout par son "manque" – mais comme une personne à part entière, en cheminement. » ([Centre Radisson, RA 2019-2020, p. 17](#))

Ex. : Activité d'orientation dans la vie adulte qui ne se concentre pas prioritairement sur le choix de carrière en fonction des forces et intérêts individuels, d'une part, et des métiers d'avenir, d'autre part. La découverte de soi du jeune dans son entièreté est au cœur de l'exercice. Cela permet de faire ressortir les aspirations orientant le cheminement personnel et citoyen qui ne se limite pas aux contours de sa vie professionnelle. (Approche de la Maison des Jeunes de Côte-des-Neiges/Chalet Kent)

Approche de prévention.

Ex. : « Prévenir chez le jeune un mode de vie indésirable axé sur la surconsommation de substances psychotropes ou sur toute autre forme d'assuétude (dépendance psychologique).

Pourquoi le nom "Ad modus vivendi" (vers un mode de vie) ? Parce que le projet amène le jeune à évaluer sa satisfaction quant à son mode de vie actuel et à faire des choix correspondant à la manière dont il voudrait vivre sa vie, le plus heureusement possible, dans le monde actuel. » ([Projet Cumulus](#))

# AVOIR DES PRATIQUES CITOYENNES, DES APPROCHES LARGES AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES ABORDÉES

Ex. : Plutôt que de parler de victime, les CALACS privilégient le terme « survivante » d'agressions sexuelles. Aussi, « plutôt que de parler de "victimes", de "clientes" ou encore "d'usagères", les CALACS préfèrent identifier les femmes qui ont recours à leurs services d'aide comme des "femmes en suivi". Ce choix s'explique dans une logique où ce sont des femmes qui aident d'autres femmes à surmonter des conséquences d'un fléau dont toutes les femmes sont directement ou indirectement victimes, soit la violence sexuelle. »

([CALACS Ouest-de-l'île, Recherche p.2](#))

Accueil sans discrimination. Généralement, les organismes n'exigent pas des personnes participantes qu'elles montrent leurs papiers d'identité ou une preuve d'adresse. Leurs activités sont ouvertes à tous.

Ex. : « Nos services individuels sont offerts à tous et toutes. Nous ne refusons pas de service en raison du statut d'immigration, de l'âge, de la religion, du pays d'origine, du quartier dans lequel vous vivez, de votre revenu ou de vos conditions de logement. » ([Projet](#)

[Genèse](#))

Ex. : « Accessible aux femmes à mobilité réduite, notre centre est un lieu chaleureux, géré par et pour les femmes où chacune trouve un espace pour exister et s'exprimer, peu importe son âge, état civil, origine ou orientation sexuelle. Ici, pas de dossiers ni de diagnostics ; les participantes sont aux commandes de leur vie et les travailleuses sont là pour les soutenir. » ([La Marie Debout](#))

---

# 3. QUELQUES DÉFIS

## DANS LA MISE EN PRATIQUE

### DE L'ACA

---

#### CONSERVER L'AUTONOMIE ET L'INDÉPENDANCE FACE AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES ET AUX AUTRES BAILLEURS DE FONDS

Le respect de l'autonomie des organismes communautaires est une responsabilité partagée par le mouvement communautaire et l'état, qui doit s'assurer que ses programmes et les règles administratives en place ne viennent pas mettre à mal l'autonomie des groupes, par exemple, par l'ingérence administrative. Aussi, comme le financement public à la mission globale octroyé aux groupes est souvent insuffisant, les organismes sont constamment à la recherche de multiples sources de financements alternatifs pour réaliser leur mission. L'enjeu principal des groupes est alors de conserver leur autonomie par rapport aux orientations des différents bailleurs de fonds, qu'ils soient privés ou publics, et de maintenir l'ACA vivante en continuant à élaborer des plans d'action avant tout déterminés par la volonté des communautés visées. Or, pour survivre, de nombreux organismes se voient dans l'obligation de mettre en œuvre des activités et des services qui répondent aux critères de subvention dictés par les bailleurs de fonds<sup>5</sup>.

#### LA PRESTATION DE SERVICES AVANT LA MOBILISATION DES MEMBRES

L'implication des usagers et usagères dans les actions collectives visant l'amélioration des conditions de vie dans une perspective de transformation sociale représente un défi pour de nombreux organismes. Les services sont souvent la porte d'entrée des participant.es, mais la mission des organismes va bien au-delà de la prestation de services. Comment amener les membres à s'impliquer dans l'organisme et dans leur communauté ? Alors que les populations sont de plus en plus en situation précaire et que le filet social s'effrite au fil des restrictions budgétaires dans les services publics et les programmes sociaux, les organismes accueillent des personnes de plus en plus fragilisées. Plusieurs d'entre elles peinent à couvrir leurs besoins de base, comme se nourrir, se loger, obtenir des soins, etc. Ces personnes ont souvent très peu de temps et d'énergie à consacrer à la vie associative et démocratique d'un organisme ou pour participer à des mobilisations collectives.



## ↳ **L'évaluation des actions selon des indicateurs de performance**

De plus, pour répondre aux critères de performance ou démontrer, notamment aux bailleurs de fonds, l'impact social de leurs actions, certains organismes se tournent vers des activités donnant des résultats quantifiables, plus faciles à évaluer, par exemple, selon le nombre de personnes desservies. Cela peut avantager la prestation de services aux dépens des activités favorisant les pratiques citoyennes au cœur des approches globales, ainsi que la transformation sociale.

## **LA PROFESSIONNALISATION FACE À L'ENCRAGE DANS LA COMMUNAUTÉ**

À l'heure de la complexification de l'action sociale et de la professionnalisation des travailleurs et travailleuses du communautaire qui sont de plus en plus diplômés, comment (re)valoriser le savoir expérientiel des communautés visées par la mission des organismes ?

### ↳ **L'ouverture sur la communauté**

« L'ACA reconnaît le pouvoir du collectif sur la transformation sociale. Le savoir expérientiel est une force vive des organisations et le partage des expériences est à la source des mouvements de transformation individuelle et sociale. Prendre ensemble le temps et les moyens d'agir à partir des réalités et de ce qui est habité. »<sup>6</sup>

Il en va de même pour les défis de recrutement, d'accueil et d'intégration des personnes administratrices et usagères au sein des CA mixtes où l'on sollicite l'expertise professionnelle et favorise les personnes ayant un important réseau de contacts, par exemple du milieu des affaires, pour faciliter la recherche de financement.

## **LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE**

Les emplois du milieu communautaire sont souvent précaires, mal rémunérés et ne permettent pas de sortir de la pauvreté. Offrir des emplois stables et viables est un des défis majeurs du milieu communautaire québécois. Le Cadre de référence gouvernemental stipule : « l'organisme d'action communautaire autonome peut être créateur d'emplois durables, mais cet aspect ne constitue ni un fondement de sa mission ni une motivation fondamentale à son action. »<sup>7</sup> Or, il est difficile d'assurer la survie d'un mouvement d'ACA fort alors que de nombreux organismes sont confrontés à un important roulement de leur personnel intervenant, en raison de conditions de travail difficiles et peu enviables.



# RÉFÉRENCES

- Centre régional de formation de Lanaudière (CRFL) Intégration au milieu communautaire [\[En ligne\]](#)
- Gouvernement du Québec. 2004 « Cadre de référence en matière d'action communautaire », 103 pages. \*Particulièrement la 3e partie « Les balises d'interprétation des critères qui définissent les organismes d'action communautaire » (p.67-90 pour les 8 critères d'ACA), [\[En ligne\]](#)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) 2012 « La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale. Programme de soutien aux organismes communautaires », brochure de reddition de comptes PSOC. 13 pages [\[En ligne\]](#)
- Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC Estrie)
  - ↳ 2018 « ACA », 2 pages [\[En ligne\]](#)
  - ↳ 2018 « La grande famille de l'ACA », vidéo, [\[En ligne\]](#)
  - ↳ 2017 « ACA. Politique d'auto-évaluation. Annexe 1. Politique d'adhésion », 11 pages [\[En ligne\]](#)
  - ↳ 2013 « Les 8 critères en quelques mots », 6 pages [\[En ligne\]](#)
- Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL)
  - ↳ 2020 « L'Action communautaire autonome : transformer la société un geste à la fois », livre imprimé, 51 pages.
  - ↳ 2010 « Petit guide pour soutenir le dynamisme de la vie associative et démocratique d'un organisme communautaire », [\[En ligne\]](#)
- Regroupement des organismes communautaires en santé mentale en Montérégie (ROCSMM)
  - ↳ 2021 « La transformation en 3 temps », Vidéo [\[En ligne\]](#) et Guide d'animation. 9 pages [\[En ligne\]](#)
  - ↳ 2020 « L'action communautaire autonome en santé mentale. Document de référence », 32 pages [\[En ligne\]](#)
- Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) 2017 « En route vers la transformation sociale !
- Défense collective des droits. Son histoire, ses critères et ses manifestations », 24 pages. [\[En ligne\]](#) [Pour aller plus loin.](#)
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
  - ↳ « Action communautaire autonome », WikiACA, [\[En ligne\]](#)
  - ↳ « Vivre au quotidien les critères de l'action communautaire autonome », Présentation PowerPoint de la formation offerte au RIOCM en mai 2020.
  - ↳ « Tournée de membres », Présentation PowerPoint dans le cadre de la tournée des membres autour des consultations en vue du nouveau PAGAC. [\[En ligne\]](#)
  - ↳ « Financement, structures et enjeux du mouvement de l'action communautaire autonome », Présentation PowerPoint. [\[En ligne\]](#)
- Table régionale des organismes communautaires, région 02 (TROC 2)
  - ↳ 2016 « L'action communautaire autonome », vidéo [\[En ligne\]](#)
  - ↳ « ACA. Outil autoévaluation », [\[En ligne\]](#)
- Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) « Qu'est-ce que l'ACA » [\[En ligne\]](#)

# NOTES

1. RQ-ACA « Financement, structures et enjeux du mouvement de l'action communautaire autonome », Présentation PowerPoint [\[En ligne\]](#)
2. Gouvernement du Québec. 2004 « Cadre de référence en matière d'action communautaire », 3e partie, p.3 [\[En ligne\]](#)
3. La section Définition est grandement inspirée de TROCAO, Qu'est-ce que l'ACA? [\[En ligne\]](#)
4. Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) « Quelles lois peuvent s'appliquer aux OSBL et OBNL ? » dans Portrait des gestionnaires de bénévoles, 3 pages. [\[En ligne\]](#)
5. Pour aller plus loin, RIOCM 2021 Guide de réflexion sur le financement alternatif [\[En ligne\]](#)
6. Regroupement des organismes communautaires en santé mentale en Montérégie (ROCSMM) 2020 « L'action communautaire autonome en santé mentale. Document de référence », p.13 [\[En ligne\]](#)
7. Gouvernement du Québec. 2004 « Cadre de référence en matière d'action communautaire », 3e partie, p.19 [\[En ligne\]](#)



# RIOCM

Regroupement intersectoriel  
des organismes communautaires  
de Montréal

6839, rue Drolet, bureau 211  
Montréal (Québec) H2S 2T1

**WWW.RIOCM.ORG**

TÉLÉPHONE 514 277-1118  
COURRIEL [info@riocm.org](mailto:info@riocm.org)